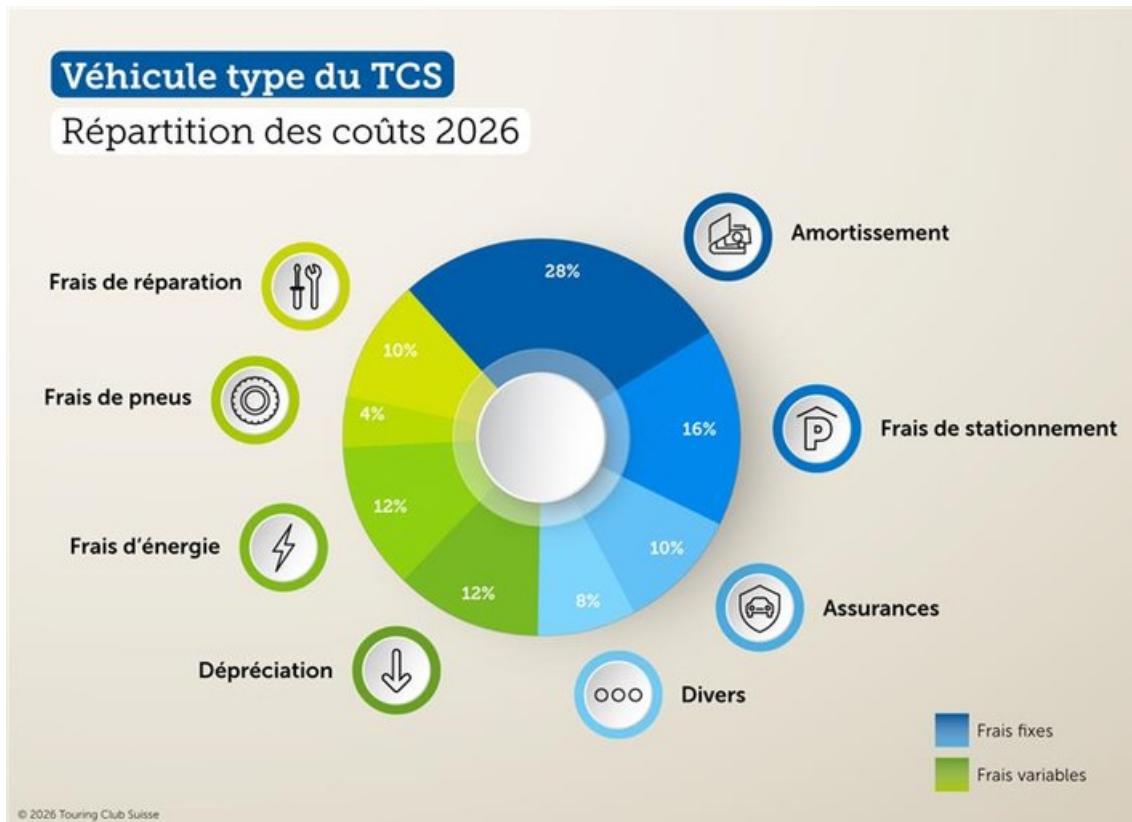




06.01.2026 - 08:00 Uhr

Baisse des frais kilométriques de deux centimes en 2026



Vernier/Ostermundigen (ots) -

Selon le calcul annuel du Touring Club Suisse (TCS), les frais kilométriques des voitures de tourisme diminuent en 2026 pour atteindre 74 centimes par kilomètre. Par rapport à l'année précédente, cela représente une baisse de deux centimes, principalement due au recul des prix du carburant et de l'électricité.

Après une hausse de quatre centimes en 2025, les frais kilométriques des voitures de tourisme reculent en 2026 selon les calculs du TCS, pour s'établir à 74 centimes. Cela représente une diminution de deux centimes, soit -2,6 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie : le carburant a reculé d'environ 7 %, tandis que le prix de l'électricité a diminué de 9 % par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, la part croissante de véhicules rechargeables contribue à réduire la consommation énergétique moyenne. La combinaison de ces deux facteurs - recul des prix de l'énergie et baisse de la consommation - se traduit par une diminution globale des coûts énergétiques. En revanche, les primes d'assurance casco ont fortement augmenté, enregistrant une hausse d'environ 14 %. Après une augmentation marquée l'année précédente, le prix du véhicule de référence du TCS a de nouveau légèrement progressé, passant de CHF 44'400 en 2025 à CHF 45'000. Hormis ces éléments, l'impact des autres postes de coûts sur les frais kilométriques est resté limité.

Baisse des coûts variables et fixes

Selon la méthodologie de calcul du TCS, la diminution des frais kilométriques en 2026 s'explique principalement par la baisse des coûts variables. Ceux-ci s'élèvent à CHF 4'135 par an pour une voiture de tourisme type, contre CHF 4'315 l'année précédente. La réduction des coûts fixes est plus modérée : ils atteignent CHF 6'977 en 2026, contre CHF 7'077 l'an dernier.

Les coûts fixes comprennent notamment l'amortissement, le rendement du capital investi, la taxe sur la circulation routière, l'assurance responsabilité civile, la casco partielle, les frais annexes, les frais de stationnement ainsi que l'entretien du véhicule. Les intérêts sur le capital investi ont fortement diminué, passant de 0,35 % à 0,05 %. La

hausse des primes d'assurance casco (+14 %) est en partie compensée par une baisse de l'assurance responsabilité civile et de l'impôt cantonal sur les véhicules. Par ailleurs, les frais de garage ainsi que les dépenses liées au nettoyage et à l'entretien du véhicule sont restés stables par rapport à l'an dernier.

Les coûts variables, qui dépendent du kilométrage parcouru, regroupent la dépréciation, les dépenses de carburant, l'usure des pneus et les frais de réparation. Le prix moyen du carburant a reculé pour s'établir à CHF 1,71 le litre (sans plomb 95), contre CHF 1,84 l'année précédente. La consommation moyenne du véhicule de référence du TCS est de 5 litres aux 100 km. La baisse de 9 % du prix de l'électricité joue également un rôle important pour les véhicules électriques : le véhicule type du TCS consomme 18 kWh/100 km, pour un prix de l'électricité de 28 centimes par kilowattheure. Au total, les coûts énergétiques représentent 11,5 % du coût annuel d'une voiture moyenne. Les frais de réparation et les coûts liés aux pneus sont, quant à eux, demeurés stables par rapport à l'an dernier.

Nouvel outil en ligne de calcul

Lancé en 2025, en remplacement de la clé USB, l'outil de calcul en ligne des frais kilométriques par le TCS s'adresse aux particuliers, que ce soit pour calculer leurs propres frais de fonctionnement ou pour les facturer à des tiers. Il permet également aux services de comptabilité et de ressources humaines des entreprises de déterminer simplement et rapidement les frais d'exploitation d'un ou de plusieurs véhicules.

Par ailleurs, pour la première fois, la déduction liée à l'utilisation d'un véhicule privé pour les trajets domicile-travail se fonde sur un prix au kilomètre publié chaque année par le Touring Club Suisse (TCS), conformément à une décision du Département fédéral des finances (DFF). Ce tarif de référence offre une base de calcul spécifique, transparente et fiable pour l'évaluation des frais de déplacement.

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100937478> abgerufen werden.